



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY  
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2025**

Date de la convocation : 27 mars 2025

Conseillers en exercice : 33

**PRESIDENT** : LORGEUX Jeanny, Maire,

**ETAIENT PRESENTS** : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. GUIMONET, Mme PERSEGOL, M. DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoint au Maire, MM. HOURY, CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, LEROY, Mme ORTH, M. BOURARD, Mmes MERCIER, BARRY, MM. NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, Conseillers Municipaux.

**SECRETAIRE** : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

**EXCUSÉS** : M. HARNOIS, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à Mme ORTH ;  
Mme DEGRAIS, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ ;  
M. MORIN, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HOURY ;  
Mme BRETEL, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme PERSEGOL ;  
M. GAVEAU, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER ;  
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT ;  
M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET ;  
M. CORDONNIER, Conseiller Municipal,  
Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale,  
M. GUENIN, Conseiller Municipal,  
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

**ABSENTS** : M. SABOURDY, Conseiller Municipal,  
M. JOLIVET, Conseiller Municipal,

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE - N° 25/03 - 01**

**Monsieur LORGEUX, Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

"En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Je vous propose de désigner **Mme MERCIER Laurence.**"

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, Madame MERCIER Laurence, Secrétaire de séance.**

Le Maire,  
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au  
représentant de l'Etat le 15 AVR. 2025

Mis en ligne sur le site internet le 16 AVR. 2025

Informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif d'Orléans dans un  
délai de deux mois à compter de la présente  
publication ou notification. Le Tribunal  
Administratif peut être saisi par l'application  
informatique "Télérecours citoyens"  
accessible par le site Internet  
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jeanny LORGEUX

La secrétaire,



Laurence MERCIER